



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52 726 01 0010 52 02 Sportmasszőr

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Massothérapeute sportif

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Observer les patients;
- Garantir une communication crédible;
- Effectuer du massage suédois;
- Effectuer du segment-massage;
- Effectuer du massage du tissu conjonctif;
- Effectuer de la mobilisation passive continue;
- Effectuer du massage mécanique;
- Effectuer des traitements hydrothérapeutiques et des balnéothérapies;
- Effectuer de la traction sous l'eau;
- Appliquer des jets sous-marins;
- Appliquer des bains en baignoire balnéo;
- Assurer le bon fonctionnement des instruments;
- Appliquer des cures de chambre à air chaud et humide;
- Observer les règles d'hygiène du métier;
- Procéder aux démarches nécessaires en cas d'atrophies excluant le traitement;
- Effectuer du massage sportif et revitalisant;
- Tenir la documentation.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5314 Masseur

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b>	<b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b> Ministère des Ressources Nationales	
<b>Niveau du certificat (national ou international)</b> <b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 52 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel ou intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat. <b>Code ISCED97:</b> 4CV	<b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b> Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100%      très bien (5) 71-80%        bien (4) 61-70%        moyen (3) 51-60%        passable (2) 0-50%          insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
<b>Mention de série du certificat:</b> PT K <b>son numéro d'ordre:</b> 123456	2327-10 Premiers soins – premiers secours	100%
	2390-10 Préparation au massage	100%
	2391-06 Massage	100%
	2392-06 Service professionnel de masseur	100%
	2394-06 Massage sportif	100%
	3710-10 Interactions dans les soins de santé	100%
	3711-10 Asepsie – antiseptie, sécurité au travail, protection de l'environnement	100%
	3712-10 Préservation de la santé, prévention des maladies	100%
<b>Date de délivrance du certificat:</b> 2021.06.18	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b> <b>100%</b>	
	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b> <b>5</b>	
<b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b> A l'enseignement supérieur	<b>Accords internationaux</b>	
<b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b>		
<b>Base légale</b> Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Exigence professionnelle et d'examen établie par le Décret n° 1/2011 (I. 7.) du Ministère des ressources nationales (NEFMI).		

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2000 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> Baccalauréat  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		<b>CACHET</b>